



REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL d'EQUIFUN 2026 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

LE CALENDRIER :

Dates	Lieux
07/10/2025	MONTMAGNY
09/11/2025	LE PERCHAY La Tanière
23/11/2025	BOISEMONT L'Epinette
14/12/2025	BETHEMONT la FORET Le Val Kalypso
15/02/2026	SAINT PRIX Haras du Val
08/03/2026	BESSANCOURT L'Espoir
29/03/2026	VILLIERS ADAM Les Tilleuls
08/05/2026	ANDILLY La Foret
25/05/2026	SAINT PRIX LE VAL FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL 2026 CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2026 Circuit Départemental

Seules les dates indiquées servent au support du Challenge Départemental d'EQUIFUN.

LES EPREUVES :

N° Epreuves	ETAGES	TEXTES
N°1	CLUB	A2 club A poussins
N°2	CLUB	A1
N°3	CLUB	Benjamin
N°4	CLUB	Minimes
N°5	CLUB	Cadet
N°6	CLUB	Club
N°7	CLUB	Club élite

Il est proposé de programmer hors challenge, les épreuves : Junior GP

Engagement et déroulement des épreuves :

Engagements : Epreuves Clubs & Poneys : Par Internet ou sur place (suivant l'avant programme).

Montant de l'engagement : Epreuves Clubs & Poneys : De l'ordre de **28. 00 €** / engagement Internet, **38. 00 €** / engagement sur place. Les engagements de chaque championnat seront majorés.

Conditions de participations des cavaliers :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise depuis le début du circuit,
2. Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
3. et être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,

Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.

4. Participations : Voir règlement FFE HUNTER.
5. Les cavaliers engagés dans les "épreuves challenge" du CDEVO, sont informés que leurs résultats seront enregistrés et diffusés dans les classements des challenges du CDEVO et mis en ligne sur le site www.equitation95.com

Conditions de participations des chevaux :

- Participations : Voir règlement FFE HUNTER.

Tenues et harnachements :

Conforme au règlement FFE HUNTER.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter.

« CHALLENGES DEPARTEMENTAUX de HUNTER 2026 » par série : Classement des concours qualificatifs :

- Conforme au règlement FFE HUNTER de l'année en cours.

Remise de prix : Il est recommandé de récompenser un 1/4 des cavaliers classés (plaques et flots, lots aux 8 premiers).

Conditions de participations et règlement de la finale :

Le règlement des championnats départementaux FFE HUNTER sera appliqué.

Les classements des cavaliers du Val d'Oise seront distincts des cavaliers hors Val d'Oise, en "classement bis" pour les titres de champions du Val d'Oise.

Classement « CHALLENGES DEPARTEMENTAUX de HUNTER CLUBS & PONEYS 2026 » :

Ce classement est obtenu par l'addition des 2 meilleures performances obtenues dans la même série.

- Calcul du classement : 2 meilleures performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement challenge HUNTER 2026".

La base des récompenses de la Soirée des Champions 2026 est de 1 prix pour 4 partants de chaque série. La participation à la finale est obligatoire.

Seuls les résultats des concours FFECOMPET ou SIF enregistrées sur FFE sont pris en compte.

Pour un cavalier montant plusieurs chevaux dans la même épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte pour le classement challenge.

Pour un cavalier engagé sur plusieurs niveaux de championnats, seul le classement dans le championnat le plus élevé sera pris en compte pour le classement championnat.

Dans chaque épreuve, un cavalier ne sera classé qu'une fois, sa meilleure performance, laissant sa seconde place au cavalier suivant pour le classement championnat.

1 cavalier classé à la 1^{ère} place d'une série challenge départemental indice 3 ou 4, deux années suivantes, doit monter de série l'année suivante.

Barème des points :

Chaque cavalier reçoit des points "handicap" correspondant à sa place, Exception : le 1^{er} reçoit 0 point.

Places	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Etc	10 ^{ème} ex	12 ^{ème}	Etc	35 ^{ème}	Cavalier éliminé ou abandon
Points	0 Pt	2 Pts	3 Pts	4 Pts	...	10 Pts	12 Pts	...	35 Pts	Pts du dernier de l'épreuve + 20 Pts.

C'est le cavalier ayant le moins de points qui remportera la série de l'épreuve.

Le classement "Jeunesse" : Le concurrent né en 2014 et après, le mieux classé dans le 1^{er} tiers de l'ensemble des étages sera récompensé à la soirée des Champions.

Challenge DESTRIER NEALIA : La société DESTRIER NEALIA partenaire du comité départemental soutient les clubs du Val d'Oise par l'attribution de 500 kilos de granulés DESTRIER au club ayant le plus grand nombre de cavaliers classés dans le premier tiers de l'ensemble des séries d'une discipline du classement du challenge HUNTER, il sera récompensé à la soirée des Champions. Un club ne peut être récompensé qu'une fois par année sur l'ensemble des disciplines challenge du CDEVO.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement concours FFE de l'année en cours.
Pour les autres cas, le Président du CDEVO et la Présidente de la Commission HUNTER pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : **01/09/2025** annule l'édition précédente.



REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL d'EQUIFUN 2025 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

LE CALENDRIER :

Dates	Lieux
06/10/2024	MONTMAGNY
17/11/2024	SAINT PRIX Haras du Val
15/12/2024	BETHEMONT la FORET Le Val Kalypso Circuit Départemental
02/03/2025	BESSANCOURT L'Espoir Circuit Départemental
30/03/2025	BOISEMONT L'Epinette
27/04/2025	VILLIERS ADAM Les Tilleuls Circuit Départemental
11/05/2025	ANDILLY La Foret
09/05/2024	MONTMAGNY FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL 2025 CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2025 Circuit Départemental

Seules les dates indiquées servent au support du Challenge Départemental d'EQUIFUN.

LES EPREUVES :

N° Epreuves	ETAGES	TEXTES
N°1	CLUB	A2
N°2	CLUB	A1
N°3	CLUB	Benjamin
N°4	CLUB	Minimes
N°5	CLUB	Cadet
N°6	CLUB	Juniors
N°7	CLUB	Club
N°8	CLUB	Club élite

CAVALIERS QUALIFIES :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise depuis le début du circuit,
2. Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
3. et être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,

Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.

4. Participations : Voir règlement FFE Equifun.
5. Les cavaliers engagés dans les "épreuves challenge" du CDEVO, sont informés que leurs résultats seront enregistrés et diffusés dans les classements des challenges du CDEVO et mis en ligne sur le site www.equitation95.com

CHEVAUX QUALIFIES :

Tout cheval ou poney munis d'un document d'accompagnement et à jour des vaccinations obligatoires.

Participations : Voir règlement FFE de l'année en cours.

TENUE et HARNACHEMENT :

Conforme au règlement d'Equifun.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter, faute de quoi, ils se verront déclassés.

ENGAGEMENTS et PAIEMENTS :

Montant de l'engagement : Epreuves clubs : **23. 00 €**, Engagement sur place : **33. 00 €**.

Les horaires : Communiqués à partir de 12 H 00 la veille du concours.

Date limite d'engagement : Voir ffe.com, si engagement sur place, avant le vendredi 12 heures.

Ordre des épreuves : De l'épreuve A2 à l'épreuve club, suivant le tableau de la page de ce règlement. L'Organisateur doit indiquer lors de la saisie de la DUC, si épreuve en après midi ou matinée , sauf si plus de 50 engages ou de 30 en période hivernale. (Dérogation sera faite pour les championnats car non limités).

Une progression technique des difficultés de piste doit être suivi de septembre à juin, pour chaque organisateur. Un nouveau dispositif de piste est à créer sur chaque qualificative.

Pour les aides extérieures : Présence du coach sur le terrain ou vocale depuis l'extérieur : Une tolérance est accordée jusqu'au 31/12/24 pour les seules épreuves A2 et Benjamins et ne pas tenir les poneys. Tout abus des coaches entraînera l'élimination du concurrent. Si le coach rentre sur la piste et lève la main c'est qu'il accepte l'élimination, cette aide est acceptée.

Classement par qualificative et par étage :

- Conforme au règlement FFE de l'année en cours,

Remise de prix : La base de récompense pour les épreuves est de ¼ du classement, Les cavaliers classés (plaques et flots, lots aux 8 premiers).

1 sachet de carotte remis à chaque cavalier en sortie de piste,

Conditions de participations et règlement de la finale :

Le règlement des championnats Equifun sera appliqué. Si un cavalier monte 2 chevaux dans la même épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte.

Pour les remises de prix jour des championnats : Il sera fait 2 remises des prix de l'épreuve plaques et flots des cavaliers classés, ensuite une remise des prix spécifique des cavaliers du Val d'Oise : Plaques, flots, lots avec podium. Ils seront récompensés à la Soirée des Champions du CDEVO.

Classement du Challenge Départemental EQUIFUN 2025 par série : Barème et mode de calcul des points :

Calcul du classement : 3 meilleures performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement 2025".

Ce sont les résultats du cavalier qui sont comptabilisés. La participation à la finale est obligatoire.

Seuls les résultats des concours FFECOMPET ou SIF enregistrés sur FFE sont pris en compte.

En aucun cas, les points des cavaliers « hors concours » ne seront validés.

Un cavalier ne peut être au classement qu'une seule fois, dans une série du challenge.

En cas de dédoublement d'une épreuve dans une qualificative, il y a enregistrement de deux classements distincts dans le classement challenge.

Barème des points :

¼ de cavaliers engagés reçoivent des points de bonifications, en fonction du nombre de partants dans chaque épreuve, pour exemple : épreuve de 100 engagés, (voir fiche annexe en explication du mode de calculs).

Places	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Etc	25 ^{ème}	Pour les suivants	Cavalier éliminé ou abandon
Points	25 Pt	24 Pts	23 Pts	22 Pts	...	1 pts	1 pts	0 pt

C'est le cavalier ayant le plus de points qui remportera la série.

Dans chaque épreuve, un cavalier ne sera classé qu'une fois dans le 1^{er} quart de chaque classement.

La suppression des doublons de places se fera à partir du classement final du 1^{er} ¼ de chaque

épreuve. C'est la meilleure place qui sera retenue dans le classement définitif. En cas d'égalité de

place dans deux séries de championnats, c'est la place dans la série la plus élevée qui est retenue.

Le classement "Challenge Départemental d'Equifun 2025" : La base des récompenses de la Soirée des Champions 2025 est de 1 prix pour 4 partants.

Challenge DESTRIER NEALIA clubs : La société DESTRIER NEALIA partenaire du comité départemental soutient les clubs du Val d'Oise par l'attribution de 500 kilos de granulés DESTRIER au club ayant le plus grand nombre de cavaliers classés dans le premier tiers de l'ensemble des séries d'une discipline du classement du challenge Equifun, il sera récompensé à la soirée des Champions. Un club ne peut être récompensé qu'une fois par année sur l'ensemble des disciplines challenge du CDEVO.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement FFE de la discipline de l'année en cours.

Pour les autres cas, le Président du CDEVO et la Présidente de la Commission d'Equifun pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : **01/09/2024** annule l'édition précédente.